



AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Avis public est par la présente donné par Caroline Lamothe, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lotbinière, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire **le mardi 28 janvier 2025 à 19h00** à la salle des Navigateurs au Centre Chartier-de-Lotbinière, situé au 7440, route Marie-Victorin.

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- **01** - OUVERTURE DE SÉANCE
- **02** - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
- **03** - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION
- **04** - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- **05** - SUJETS À DISCUTER
 - **05.01** - PAVL: Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES), dossier: 00032637-1-33115(12)-20220511-019
 - **05.02** - PAVL: Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE), dossier: TLX26494-33115(12)-20240426-017
 - **05.03** - Programmation finale des travaux déposée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2024
- **06** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- **07** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec, dans une séance extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal en formulant par écrit des commentaires ou des questions par courriel à : info@municipalite-lotbiniere.com.

Donné à Lotbinière, ce 23e jour de janvier 2025.

Caroline Lamothe, greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Caroline Lamothe, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lotbinière, certifie par la présente que le présent avis public est affiché à l'endroit désigné par le conseil ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Lotbinière, ce 23 janvier 2025.

Caroline Lamothe, greffière-trésorière adjointe